



## **MAIRIE D'ARTAIX 71110**

### **Compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt janvier, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

**Date de convocation** : 10/01/2022

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux** : 9

Mesdames GONNARD Catherine, HILT Sabine et PAQUELIN Clémence.

Messieurs CROISIER Eric, CHERVIER Daniel, NEVERS Eric, NOTTIN Jean-Pierre, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

**Était excusé** : Madame BACHELET Nathalie

**Excusé** : 1 **Procuration** : 0 **Votants** : 9

**Secrétaire de séance** : Madame GONNARD Catherine

**Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 05.**

Monsieur le Maire remercie la presse et les conseillers municipaux de leur présence.

#### **Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

#### **Ordre du jour**

1. **Permis de construire Durand N°2**
2. **Délibération redevance assainissement**
3. **Site internet**
4. **Vente au domaine**
5. **Chèque arbre 71**
6. **Gestion Halte nautique**
7. **Plan communal de sauvegarde**
8. **Changement d'opérateur de téléphonie**
9. **Annnonce recrutement médecin généraliste**
10. **Modification du règlement du cimetière**
11. **Projet RPI**
12. **Réparation matériel communal et sous traitance**
13. **Questions diverses**
  - Projet professionnel Mme Silva
  - Fondation du patrimoine
  - Remerciements CCAS

#### **1. Permis de construire Durand N°2**

Vu le Code de l'urbanisme en particulier les articles L102-2 ; L111-3 à 5 ;

Vu la demande de permis de construire de Monsieur Jean paul Durand PC 07101221M0004 ;

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire :

- Considérant que le projet de Monsieur Durand n'entraîne aucun coût de dépense publique ;
- Considérant que dans un objectif de développement durable que le projet ne porte pas atteinte :
  - à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ;
  - à la salubrité et à la sécurité publique ;
  - à la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes ;

- Considérant que le projet n'exerce pas une pression foncière sur la commune ;
- Considérant que bien que ne faisant l'objet d'une activité relevant de la MSA, le projet s'inscrit dans la préservation des us et coutumes des activités agricoles ;
- Considérant le code général des assurances interdisant le stockage des fourrages dans les mêmes bâtiments que celui d'habitation ;
- Vu le plan de défense contre l'incendie de la commune ;

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité sollicite pour la demande du permis de construire qui sera déposée par l'intéressé :

- que l'article L 111-4 soit levé ;
- un avis favorable de la commission départementale de préservations des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF).
- Approuve la construction d'un bâtiment annexe à l'habitation pour la destination précitée

*(La délibération porte la référence D2022-01)*

## **2. Délibération redevance assainissement**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs pour la redevance assainissement qui sera facturée aux administrés résidant au Bourg courant novembre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, Décide, de conserver les tarifs comme suit :

- ❖ Participation forfaitaire pour l'entretien des lagunes : 24 €
- ❖ Taux de la redevance pour la pollution domestique : 0.30 € /m<sup>3</sup>
- ❖ Taux de la redevance pour la modernisation des réseaux, redevance reversée à l'Agence de l'Eau : 0.16 € / m<sup>3</sup>

*(La délibération porte la référence D2022-02)*

## **3. Site internet**

Le Maire explique que le site internet de la mairie a rencontré un problème technique lié à l'hébergeur du site. Le site est crashé et irrécupérable. Un devis est en cours de rédaction pour la construction d'un nouveau site. Le maire propose de le mettre au budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'inscrire au budget le nouveau site internet.

## **4. Vente au domaine**

Une réflexion est menée autour du devenir de différents biens de la commune. Une vente au domaine est alors évoquée. Après échanges l'ensemble des conseillers décident de ne pas procéder à une vente au domaine et se laisse le temps de réflexion sur le devenir du matériel.

## **5. Chèque arbre 71**

Monsieur le Maire présente à ses conseillers municipaux une opportunité de remettre en valeur le site du bassin qui a été fort endommagé pendant la tempête. En effet une opération du département permettra d'obtenir des aides à la plantation d'arbres. Le maire indique que des négociations sont en cours pour la COT avec VNF. Il ajoute que si le site n'est pas remis en état aucune COT ne serait signée. Si toutefois le projet de plantation d'arbres venait à aboutir, M. Sabot propose de se rapprocher de la MFR d'Anzy le Duc pour mener l'action dans un but pédagogique.

## **6. Gestion Halte nautique**

M. le Maire présente la proposition de mettre en gérance la halte nautique. Il indique que la gestion est très couteuse pour la commune mais n'en reste pas moins un point d'intérêt pour les touristes et les habitants de la commune.

Un rendez-vous doit être pris avec les gestionnaires du camping pour leur proposer la gestion.

## **7. Plan communal de sauvegarde**

Le maire indique que le plan de sauvegarde communal doit être mis à jour. Il indique également que dans ce cadre, le syndicat des eaux fait face à un incident mineur au niveau de la station de pompage suite à des pollutions dans le périmètre de captage. Il indique que des visites vont être effectuées par les autorités compétences dans le secteur afin d'identifier la ou les sources de pollution.

## **8. Changement d'opérateur de téléphonie**

Suite à de nombreuses coupures d'internet et de téléphone liées à la qualité de service du fournisseur Ozonne, un devis a été établi afin de statuer sur le changement d'opérateur auprès du fournisseur Bouygues. Celui-ci est de 80€ par mois.

Après échanges et à l'unanimité le conseil décide de ne pas changer d'opérateur de téléphonie.

## **9. Annnonce recrutement médecin généraliste**

Le Maire présente l'offre faite par le pays Charolais Brionnais, à savoir la possibilité de déposer une annonce pour le recrutement de professionnels de santé via la plateforme sélectionnée par la collectivité. Réalistes sur la situation du secteur médical à l'échelle locale et nationale, cette démarche gratuite est jugée sans risque. La rédaction de l'annonce est confiée à Mme Gonnard et Meme Paquelin pour diffusion.

## **10. Modification du règlement du cimetière**

Le Maire indique que dans l'état actuel le règlement de cimetière ne permet pas l'inhumation de personnes étant nés et ayant grandi sur la commune. En effet seules les personnes résidentes peuvent accéder à l'achat d'une concession ou être inhumées à Artaix.

Après échanges et à l'unanimité le conseil décide de modifier le règlement de cimetière comme suit :

Modification de l'article 3 par ajout de la mention :

- Aux personnes nées à Artaix ou dont les parents avaient résidence principale à Artaix à leur naissance.

*(La délibération porte la référence D2022-03)*

Est également évoqué une possible extension du cimetière, et la mise en œuvre d'un columbarium, à débattre prochainement.

## **11. Projet RPI**

Mme Gonnard présente le compte rendu de la dernière réunion qui a eu lieu dans le cadre du RPI de Marcigny. Si les avantages avancés dans le cadre de ce projet (qualité des locaux, accès aux outils pédagogiques, culturels et sportifs de proximité), le cout de ce RPI s'annonce très couteux.

D'autre part des questions d'ordre juridique restent en suspend notamment au niveau du transport scolaire. Des réponses devraient être apportées lors de la prochaine réunion le 17 février 2022 à 9h30.

Un rapprochement avec le RPI de Melay est alors envisagé, un rendez-vous avec le Maire de Melay va être pris très rapidement.

## **12. Réparation matériel communal et sous-traitance**

M. le Maire expose une problématique liée à la rigoleuse qui est en panne. Les travaux sont coûteux. Des devis ont été effectués pour le remplacement de celle-ci, le coût s'élève à 6400€ HT. Des devis en parallèle ont été faits pour de la sous-traitance de curage des fossés de la commune ils sont de l'ordre de 55 à 60 euros de l'heure. Compte tenu de la faible utilisation de ce matériel, il est décidé de ne pas le remplacer et de passer en sous-traitance.

### 13. Delibération modification budgetaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : Réseaux de voirie	148,00 €	
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>148,00 €</b>	
D 21318 : Autres bâtiments publics		148,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>148,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents de modifier la décision modificative n°1 selon le tableau ci-dessus.

*(La délibération porte la référence D2022-04)*

### 14. Questions diverses

- Projet professionnel Mme Silva : M. le Maire indique qu'il a rencontré Mme Silva et quelle est intéressée par le local de la cantine
- Fondation du patrimoine : aucun retour n'a été obtenu une relance est à effectuer
- Le Maire informe les conseillers que des administrés ont adressé leurs vœux et remerciements en retour du bon d'achat du CCAS
- Bruno Sabot indique que lors de l'inspection des ponts il a été confirmé que la gestion des ponts du canal incombe à VNF
- Une visite technique dans le cadre des travaux à prévoir doit être effectuée dans les logements communaux. Un courrier va être adressé aux locataires en ce sens. La visite sera effectuée par Catherine Gonnard et Alain Verniol.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 17 février à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

**Le Maire, ERIC NEVERS**

### **CM du 20 janvier 2022**

Nathalie	BACHELET	Excusée
Daniel	CHERVIER	
Eric	CROISIER	
Catherine	GONNARD	

Sabine	HILT	
Eric	NEVERS	
Jean Pierre	NOTTIN	
Clémence	PAQUELIN	
Bruno	SABOT	
Alain	VERNIOL	